



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 22 MARS 2019**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD**  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**AFFAIRE N° 04-20190322**

**TCSP - VOIE URBAINE DU TAMPON**  
**APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE**  
**2017 - SPL MARAÏNA**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux du mois de mars à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 15 mars 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*) ainsi que de celle de Monsieur Patrick LEBRETON (*de l'affaire n° 11-20190322 à l'affaire n° 15-20190322*).

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 34  
Absents représentés : 07  
Absents : 07

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, François ROUSSETY, Jessica SELLIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN.

Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

**- Commune de Saint-Joseph -**

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 35-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Rose Andrée MUSSARD, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

Isabelle PARIS-GROSSET, André DUPREY, Bachil VALY.

**- Commune de Saint-Philippe -**

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

**REPRESENTES-PROCURATION**

**- Commune du Tampon -**

Jacqueline FRUTEAU-BOYER (*représentée par Bernard PAYET*), José PAYET (*représenté par Albert GASTRIN*), Denise BOUTET TSANG CHUN SZE (*représentée par Emmanuelle HOARAU*).

**- Commune de Saint-Joseph -**

Gilberte GERARD (*représentée par Jean-Daniel LEBON*), Marie-Jo LEBON (*représentée par Axel VIENNE*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Rose Andrée MUSSARD*).

Priscilla PAYET (*représentée par Alin GUEZELLO*).

**ETAIENT ABSENTS**

**- Commune du Tampon -**

Monique BENARD-DESLAIS, Marie France RIVIERE.

**- Commune de Saint-Joseph -**

Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 36-20190322 à l'affaire n° 49-20190322*), Harry-Claude MOREL, Raymonde VIENNE.

Harry MALET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**AFFAIRE N° 04-20190322**

**TCSP - VOIE URBAINE DU TAMPON  
APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE 2017 - SPL MARAÏNA**

Le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération du 24 février 2017, le Conseil communautaire a confié à la SPL Maraïna un mandat de maîtrise d'ouvrage pour le TCSP - Voie Urbaine du Tampon.

Le contrat comprend :

- la gestion des contrats de maîtrise d'œuvre,
- la préparation de l'accord sur le projet,
- la préparation du choix des entreprises, la signature des contrats de travaux
- la gestion des contrats de travaux,
- le versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux,
- la préparation à la réception de l'ouvrage,
- l'assistance à la recherche de financement.

L'article 13 de la convention de mandat prévoit que le mandataire présente chaque année un Compte Rendu Annuel d'Activité afin d'examiner les conditions de réalisation du contrat.

Ce compte rendu, établi sur la base des opérations comptables arrêtées au 31 décembre 2017, est composée un état d'avancement de l'opération, un bilan prévisionnel de l'opération, l'évolution du bilan. L'ensemble de ces éléments est annexé à la présente délibération.

Aussi, il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le Compte Rendu Annuel d'Activité établi au 31 décembre 2017 par la SPL Maraïna,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

## **DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Axel VIENNE en tant que membre du CA de la SPL MARAÏNA, ne prenant pas part au débat et vote de cette affaire),**

- **approuve le Compte Rendu Annuel d'Activité établi au 31 décembre 2017 par la SPL Maraïna,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

**Abstention : 00**

**Contre : 00**

**Pour : 41**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Président de la CASUD,**

**André THIEN AH KOON**

